



AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

AVIS DE RÉUNION AU 25 JUIN 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Holding Al Omrane, par abréviation « HAO », Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 2 104 047 700,00 DH, siège social sis 5, Rue Boudoq, Mail Central, Hay Riad, Rabat, inscrite au Registre de Commerce de Rabat sous le numéro 26807, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra le 25 juin 2019 à 11h au HAO, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

À TITRE ORDINAIRE :

- Approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2018 ;
- Présentation du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et du rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- Approbation des comptes du Holding Al Omrane au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Ratification de la nomination d'un membre du Conseil de Surveillance ;
- Approbation des conventions réglementées ;
Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et aux membres du Directoire ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

À TITRE EXTRAORDINAIRE :

- Approbation de la modification des Statuts du Holding Al Omrane ;
- Pouvoirs pour formalités.

• Modalités d'inscription d'un projet de résolution :

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, disposent d'un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au siège social du Holding Al Omrane en recommandé avec accusé de réception (5, Rue Boudoq, Mail Central, Hay Riad, Rabat).

• Modalités de vote à l'Assemblée Générale :

Les actionnaires présents à l'Assemblée Générale participent en leur nom propre, au vote du projet des résolutions qui leur sont soumises. Ils peuvent également participer à ce vote au nom des actionnaires représentés, suivant les modalités ci-après définies.

Vote par procuration : Les actionnaires qui ne peuvent participer à cette Assemblée peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, en procédant à la signature d'un pouvoir dont le modèle est mis à leur disposition au siège du Holding Al Omrane.

PROJET DE RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

À TITRE ORDINAIRE :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Holding Al Omrane au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve expressément ledit rapport.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes du Holding Al Omrane au titre de l'exercice 2018, se soldant par un résultat net comptable de 199 507 331,14 DH.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation suivante des résultats:

Bénéfice net comptable de l'exercice 2018	199 507 331,14 DH
(-) « Réserve légale »	9 975 366,56 DH
(+) « Report à nouveau » des exercices antérieurs	423 821 013,87 DH
Bénéfice distribuable	613 352 978,45 DH
Associés-Dividendes à distribuer	294 117 647,06 DH
Solde « report à nouveau »	319 235 331,39 DH

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du départ de **Monsieur Mohammed BOUSSAID**, en tant que Ministre de l'Economie et des Finances, met fin à ses fonctions en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance et le remercie pour la qualité du travail accompli durant son mandat et lui donne quitus entier et définitif.

L'Assemblée Générale procède à la ratification de la nomination de **Monsieur Mohamed BENCHABOUN**, Ministre de l'Economie et des Finances, en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance pour la durée de mandat restante de son prédécesseur qui prendra fin le jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 95 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée, approuve lesdites conventions.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil de Surveillance et aux membres du Directoire pour l'exécution de leur mission au titre de l'exercice 2018.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

À TITRE EXTRAORDINAIRE :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de modification des Statuts de la Société, approuve lesdits Statuts tels que modifiés et confère à Monsieur le Président du Conseil de Surveillance les pouvoirs pour leur signature.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Suite à la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale confère à Monsieur le Président du Directoire du Holding Al Omrane, tous les pouvoirs pour procéder aux diverses formalités légales nécessaires :

- Formalités d'enregistrement et de publicité ;
- Formalités de dépôt au tribunal ;
- Signature de la déclaration modificative au RC ;
- Autres formalités.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

Le Directoire